



## Assainissement non collectif

Par **francky**, le **31/10/2008** à **09:47**

la communauté de communes a mandaté une compagnie des eaux pour vérifier nos installations et nous dit conformément a la réglementation ce controle fait l'objet d'une redevance de 76 euro et vous seras facturée apres le compte rendu officiel. qu'ils viennent controler c'est un fait mais pourquoi devrions nous en supporter le cout

Par **Tisuisse**, le **31/10/2008** à **12:36**

Bonjour,

Voyez les services de voirie ou d'urbanisme pour ce problème.